

04-DEC-2008
2008-4324

PURO GUARD

INSECTICIDE
DOMESTIQUE – PRÊT À UTILISER
BIEN AGITER
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**POUR LA SUPPRESSION DES
FOURMIS * ARAIGNÉES * MOUSTIQUES
GUÊPES * BLATTES**

GARANTIE
Pyréthrines 0.1%
Butoxyde de pipéronyle 1.0%

No. D'ENREGISTREMENT 18074, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

1 Litre

MODE D`EMPLOI :

INSECTES VOLANTS: Mouches, moustiques, guêpes, moucherons, frelons et papillons nocturnes. Fermer portes et fenêtres. Diriger le jet vers le haut dans toutes les directions de la pièce, surtout vers les fenêtres et dans les endroits où la lueur du jour pénètre, avec un vaporisateur tel que U.L.V., pour obtenir de minuscules particules. Utiliser 200-300 ml de solution/100m³. Si possible, garder l'endroit fermé pendant 15 minutes après chaque traitement. Aussi, diriger le jet dans les endroits où les insectes se cachent. Tenir le récipient à au moins 1 mètre des murs intérieurs, meubles et tissus. Assurer une ventilation convenable de la pièce après le traitement et nettoyer la pièce des insectes morts.

INSECTES RAMPANTS : Blattes, araignées, grillons, fourmis, lépismes argentés, punaises de l'érable négondo et tétranyques du trèfle. Vaporiser les cachettes comme les plinthes, les endroits humides, les ouvertures autour des éviers, des égouts et tuyaux, l'arrière des meubles et des lieux d'entreposage. Vaporiser sur les pistes des fourmis autour des seuils de portes, des fenêtres ou dans leur nid. Les insectes doivent être atteints pour être tués.

Punaises : Vaporiser sur les matelas, surtout les coutures et les piqués. Démonter le lit, vaporiser tous les joints. Répéter au besoin. Assurer une ventilation convenable de la pièce après le traitement et nettoyer la pièce des insectes morts.

PRÉCAUTIONS : **Garder hors de la portée des enfants.** Couvrir les aquariums et retirer de la pièce les animaux domestiques pendant une heure. Couvrir ou retirer la nourriture et les ustensiles de cuisine avant la vaporisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation du produit. Laver après usage. Éviter le gel.

PREMIERS SOINS : Si en contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si dans les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si avalé accidentellement, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la buse pour faire sortir toute la pression. Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper le contenant vide et le jeter avec les ordures ménagères.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.□□

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

LES INSECTICIDES PUROGUARD LIMITÉE
264, Querbes Street, Dorion, QC J9V 1J7

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))